



Litige avec artisan suite carrelage terrasse

Par **Drine38**, le **05/08/2013** à **11:25**

Madame,

Au printemps 2010 nous avons fait carreler notre terrasse par l'entreprise Mxxxx Père et Fils (APE 0240z) Devis + facture.

Au printemps 2011 nous avons constaté que les joints partaient en morceaux, M. xxx Fils est donc intervenu pour les combler.

A la même époque M. Mxxx Père a pris sa retraite et M. MXXX Fils a repris l'entreprise.

Mi-juillet 2013 nous avons à nouveau constaté que les joints se désagrégeaient et partaient en morceaux. Nous avons joint M. MXXX Fils qui n'est pas passé voir les dégâts. Le 22/07/2013 nous lui avons donc adressé une LR/AR.

Quelques jours plus tard nous avons remarqué que les dalles sonnent creux et certaines bougent ! Nous avons adressé une mise en demeure en LR/AR afin qu'il fasse le nécessaire.

Le 3/08/2013 nous avons reçu une LR/AR de M. Mxxx Fils nous informant que les travaux initiaux avaient été réalisés par l'entreprise de son père et qu'il ne pouvait rien pour nous.

Au téléphone il nous a par ailleurs précisé qu'il n'avait pas souscrit de garantie décennale.

Pourriez-vous SVP nous indiquer quels sont nos recours ?

Bien Cordialement